



LES CONSOMMATIONS CACHEES (ELEC 02)

*Y a-t-il des consommations d'électricité « cachées » dans votre logement ?
La fonction « stand-by » de vos appareils consomme-t-elle beaucoup d'électricité ?*

1. INTRODUCTION

On parle de consommations cachées lorsqu'un appareil électrique n'est plus en fonction mais, toujours raccordé au secteur, continue à consommer du courant.

On peut distinguer deux types de consommations « cachées » :

- **La consommation de « veille »**
Les appareils qui restent inutilement en « mode veille » alors qu'ils pourraient être éteints via l'interrupteur « on-off » principal. C'est typiquement le cas du téléviseur, du lecteur CD et DVD, de la chaîne hi-fi, de l'ordinateur, etc.
- **La véritable consommation cachée**
Les appareils qui restent raccordés en permanence au secteur et qu'on ne peut pas ou qu'on ne pense pas à débrancher : machine à laver, chargeur de GSM, cafetière, photocopieur, imprimante, fax, lampadaire halogène avec variateur, brosse à dents électrique, etc.

Il ne s'agit « que » de quelques watts par appareil, d'accord, mais 24h sur 24 et 365 jours par an... ça commence à chiffrer !

Exemple :

Pour un ménage possédant un téléviseur, un magnétoscope, une chaîne hi-fi et un lecteur de CD, les pertes liées au mode veille totalisent 75€ par an, uniquement pour disposer d'appareils prêts à fonctionner, sans même les utiliser !

2. COMMENT FAIRE LA CHASSE AUX CONSOMMATIONS CACHEES ?

- Evitez d'éteindre les appareils électriques comme la télévision avec la télécommande. Il vaut mieux appuyer directement sur l'interrupteur du téléviseur.
- Mieux : branchez plusieurs appareils (TV, lecteur DVD, chaîne Hi-Fi) sur une multiprise, avec interrupteur, qu'il suffit d'éteindre après usage.
- Ne multipliez pas les gadgets et les appareils branchés sur le secteur : radio, réveils, lampes, aspirateur de table, etc.
- Optez s'ils existent pour des appareils fonctionnant avec des énergies renouvelables (solaire, piles rechargeables,...). Il existe par exemple des réveils à énergie solaire dont l'heure se règle automatiquement par onde radio, même plus besoin de penser à changer d'heure d'été/hiver en plus !



3. QUELQUES EXEMPLES TYPQUES DE CONSOMMATIONS DE VEILLE

- une télévision (4 à 10 W)	= 70 kWh/an
- un magnétoscope (4 à 10 W)	= 80 kWh/an
- un petite chaîne Hi-fi (10 W)	= 70 kWh/an
- une lampe halogène (6W)	= 45 kWh/an
- un four à micro-ondes (5 W)	= 43 kWh/an
- un téléphone répondeur (5 W)	= 43 kWh/an
- deux radios-réveil (2 fois 2 W)	= 35 kWh/an
Total	= 386 kWh (= 70 EUR/an)

Le total de ces énergies cachées est de 60 W. Autrement dit, c'est comme si on laissait allumer jour et nuit une lampe classique de 60 W. Chaque année, cela consomme 500 kWh, soit autant qu'un gros réfrigérateur ancien ou 3 réfrigérateurs de classe A++.

4. VERIFIEZ LA CONSOMMATION DE VOS APPAREILS !

Vous pouvez vérifier la consommation électrique de vos appareils (frigo, machine à laver,...), grâce à un compteur d'énergie : ce petit compteur se place dans une prise électrique et vous y raccordez ensuite la fiche de votre appareil. Il permet aussi de se rendre compte des consommations cachées !

L'ABEA met à votre disposition, moyennant caution, un compteur d'énergie. Contactez l'ABEA : www.curbain.be ou 02 / 512.86.19.

Vous pourriez avoir des surprises... comme dans l'exemple ci-dessous, où on remarque qu'une radio consomme quasi autant d'électricité allumée (3,9W) qu'éteinte (3,4W) !



Considérons que cette radio fonctionne 2h par jour et que, éteinte, elle reste branchée sur la prise électrique. Cela donne comme calcul :

Radio allumée (ON) :	3,9 W	x	2h	=	7,8 Wh/jour	x	365 jours	=	2,8 kWh/an
Radio éteinte (OFF) :	3,4 W	x	22h	=	74,8 Wh/jour	x	365 jours	=	27,3 kWh/an

Autrement dit, vous payez 10 fois plus pour une radio qui ne fonctionne pas !

5. PLUS D'INFOS

5.1. AUTRES FICHES

- Fiche sur l'éclairage (ELEC_01)
- Fiche sur les labels énergie (ELEC_03)
- Fiche sur la consommation moyenne des électroménagers (ELEC_05)

5.2. ACTEURS

Bruxelles Environnement - IBGE
Service Info Environnement
www.bruxellesenvironnement.be
 Tél. : 02/ 775 75 75

L'ABEA, l'Agence bruxelloise de l'énergie
www.curbain.be
 Tél. : 02/ 512 86 19

